



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 9 octobre 2018 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>me</sup> la conseillère : Sylvie Lapierre  
MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général  
M<sup>me</sup> Nadine Poissant, assistante-greffière

Est absente :

M<sup>me</sup> la conseillère : P. Lorraine St.James Lapalme

#### ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'une assistante-greffière en cas d'absence du greffier
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018
5. Affaires du Conseil
6. Règlements
  - 6.1 Présentation et dépôt - Règlement n° 682 décrétant un emprunt pour l'acquisition de l'église
7. Communications
8. Direction générale
9. Environnement
10. Greffe et affaires juridiques
  - 10.1 Modification de l'adresse de la cour municipale commune de Saint-Constant
11. Informatique



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### 12. Loisirs

- 12.1 Soutien financier - Club des copains
- 12.2 Dépôt d'une demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales
- 12.3 Mise à niveau de terrains sportifs

### 13. Parc, espaces verts et aménagement public

- 13.1 Approbation des travaux supplémentaires à Paysagiste ARF pour la division des graminées sur la montée des Bouleaux

### 14. Ressources humaines

### 15. Sécurité publique

### 16. Travaux publics

- 16.1 Demande de consentement municipal - Enlèvement et installation de poteaux sur le boulevard Marie-Victorin
- 16.2 Demande de consentement municipal - Relocalisation d'un hauban sur la rue Principale Nord
- 16.3 Autoriser la firme Groupe DGS inc. à présenter une demande d'autorisation auprès du MDDELCC - Article 32 - Amélioration de l'exutoire pluvial au 36, rue du Manoir
- 16.4 Rejet des soumissions pour l'entretien de la couche asphaltique de la rue Principale Nord entre les rues William-Friend et Bellefleur
- 16.5 Approbation de travaux supplémentaires à Réal Chenail Transport inc. pour la peinture du prolongement de la piste cyclable sur la rue du Collège
- 16.6 Autoriser la signature de la permission de voirie pour l'aménagement d'une bretelle de sortie sur la route 132
- 16.7 Attribution de contrat pour la préparation du plan de gestion de débordement intermunicipal des villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine

### 17. Trésorerie

- 17.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 17.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 17.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
- 17.4 Dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs au 30 septembre 2017-2018
- 17.5 Dépôt de la liste des taxes à recevoir

### 18. Urbanisme

- 18.1 Demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle - 165, rue de l'Harmonie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 18.2 Demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle - 185, rue de l'Harmonie
- 18.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 59-C, route 132
- 18.4 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 190-66, route 132
- 18.5 Modification de la résolution n° 318-18
19. Affaires nouvelles
20. Période d'intervention des membres du Conseil
21. Période de questions - Personnes dans la salle
22. Période de questions - Internautas
23. Date de la prochaine séance ordinaire
24. Levée de la séance

**324-18**

### **NOMINATION D'UNE ASSISTANTE-GREFFIÈRE EN CAS D'ABSENCE DU GREFFIER**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 96 al. 1 de la *Loi sur les cités et villes*, un assistant-greffier nommé par le Conseil peut exercer les devoirs de la charge de greffier, dont celui d'assister aux séances et de dresser les procès-verbaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M<sup>me</sup> Nadine Poissant, adjointe administrative et archiviste au Service des affaires juridiques et du greffe, pour agir à titre d'assistante-greffière en cas d'absence du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**325-18**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**326-18**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**327-18**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 682 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DE L'ÉGLISE**

Il est procédé à la présentation du projet de Règlement n° 682 décrétant un emprunt de 353 650 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition du lot 3 132 275 du cadastre du Québec et les services professionnels pour la planification de la mise à niveau du bâtiment principal dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal.

**328-18**

### **MODIFICATION DE L'ADRESSE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-CONSTANT**

CONSIDÉRANT que l'article 3 de l'entente intermunicipale portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de Saint-Constant sur le territoire de la Ville de Delson établit actuellement le chef-lieu de la cour commune de Saint-Constant au 147, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les bureaux et le chef-lieu de la cour municipale commune de Saint-Constant s'établiront au centre culturel Denis-Lord situé au 66, rue du Maçon à Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* édicte que lorsqu'une modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale, celle-ci peut être effectuée par l'adoption d'une résolution par chacune des municipalités concernées et que ladite résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal modifie l'entente intermunicipale sur la cour municipale commune de Saint-Constant afin d'établir la nouvelle adresse des locaux de la cour municipale au centre culturel Denis-Lord situé au 66, rue du Maçon à Saint-Constant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

QU'une copie de ladite résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**329-18**

### **SOUTIEN FINANCIER - CLUB DES COPAINS**

CONSIDÉRANT que le camion servant aux opérations du Club des Copains, organisme venant en aide à la population de Delson, a dû être réparé;

CONSIDÉRANT que le montant total des dites réparations s'élèvent à 1016,27 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le remboursement de 1016,27 \$ au Club des Copains pour la réparation de son camion cube.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-10-087 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**330-18**

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M<sup>me</sup> Lorraine St.James Lapalme et M. Paul Jones, élus responsables des questions familiales, ainsi que la directrice du Service des loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**331-18**

### **MISE À NIVEAU DE TERRAINS SPORTIFS**

CONSIDÉRANT que la ville possède un nombre limité de terrains de soccer qui sont surutilisés depuis plusieurs années puisque le nombre de joueurs est toujours en hausse chaque année;

CONSIDÉRANT que cette surutilisation entraîne une détérioration rapide de leur état;

CONSIDÉRANT que la saison estivale 2018 fut particulièrement difficile par ses chaleurs intenses et son peu de précipitation ce qui a entraîné une détérioration avancée qui risque d'être peu sécuritaire pour la prochaine saison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Multi-surface Giguère d'une somme de 14 000 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de travaux de mise à niveau des terrains de soccer.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de parc, poste budgétaire n° 22-701-50-713.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-10-086 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**332-18**

### **APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À PAYSAGISTE ARF POUR LA DIVISION DES GRAMINÉES SUR LA MONTÉE DES BOULEAUX**

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires pour la division des graminées sur la montée des Bouleaux doivent être réalisés dans le cadre du contrat d'entretien paysager et plantation.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la réalisation de travaux supplémentaires par Paysagiste ARF pour la division des graminées sur la montée des Bouleaux au montant de 8 824,33 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-10-089 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-18

### **DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL PAR BELL CANADA POUR ENLÈVEMENT ET INSTALLATION DE POTEAUX SUR LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de consentement municipal présentée par Bell Canada concernant les travaux de retrait, pose et remplacement de poteaux et ancrages situés sur le boulevard Marie-Victorin dans le cadre de la réfection du pont Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-18

### **DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL PAR BELL CANADA POUR RELOCALISATION D'UN HAUBAN SUR LA RUE PRINCIPALE NORD**

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de consentement municipal présentée par Bell Canada concernant les travaux de relocalisation d'un hauban situé sur la rue Principale Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-18

### **AUTORISER LA FIRME GROUPE DGS INC. À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC - ARTICLE 32 - AMÉLIORATION DE L'EXUTOIRE PLUVIAL AU 36, RUE DU MANOIR**

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté le Groupe DGS pour réaliser une étude professionnelle pour des travaux de réfection de l'exutoire pluvial lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du MDDELCC doit être obtenu avant le début des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise Groupe DGS inc. à procéder, au nom de la Ville, à une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour la réalisation des travaux de réfection de l'exutoire d'égout pluvial situé près du 36, rue du Manoir et que cette autorisation soit accompagnée du certificat de conformité à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**336-18**

### **REJET DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DE LA COUCHE ASPHALTIQUE DE LA RUE PRINCIPALE NORD ENTRE LES RUES WILLIAM-FRIEND ET BELLEFLEUR**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour l'entretien de la couche asphaltique de la rue Principale Nord, entre les rues William-Friend et Bellefleur;

CONSIDÉRANT que le résultat de la demande de prix se détaille comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Pavages RSM inc.	N'a pas soumissionné
Sintra inc. (Région Rive-Sud)	114 803,69 \$
Les Pavages Ultra inc	134 690,91 \$
Les Pavages Céka inc.	136 711,02 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues pour l'entretien de la couche asphaltique de la rue Principale Nord entre les rues William-Friend et Bellefleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**337-18**

### **APPROBATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À RÉAL CHENAIL TRANSPORT INC. POUR LA PEINTURE DU PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DU COLLÈGE**

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été attribué à Réal Chenail Transports inc. pour des travaux de mise à niveau de la piste cyclable sur la rue du Collège lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le paiement de travaux supplémentaires par Réal Chenail Transport inc. pour la peinture et le marquage d'un tronçon de la piste cyclable sur la rue du Collège, au montant de 6 202,33 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-68-711, règlement d'emprunt n° 677.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-10-090 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**338-18**

### **AUTORISER LA SIGNATURE DE LA PERMISSION DE VOIRIE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BRETELLE DE SORTIE SUR LA ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que la Ville désire aménager une bretelle de sortie sur la route 132 à l'intersection du boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder à la réalisation complète des travaux, la Ville doit transmettre, par résolution, une demande pour obtenir une permission de voirie auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, une permission de voirie concernant les travaux de bretelle de sortie sur la route 132 à l'intersection du boulevard Georges-Gagné Sud avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-18

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DE GESTION DE DÉBOREMENT INTERMUNICIPAL DES VILLES DE DELSON, SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine a procédé à un appel d'offres regroupé pour la préparation d'un plan de gestion de débordement intermunicipal pour Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu formation d'un comité de sélection afin d'analyser l'aspect qualitatif des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Nom	Pointage final	Montant (taxes incluses)	Rang	Conformité
J.F. Sabourin et Associés	12,19	109 957,49 \$	1	Oui
Lasalle NHC inc.	10,75	127 449,79 \$	2	Oui
Stantec experts-conseils ltée	9,63	128 818,89 \$	3	Oui
Le Groupe-Conseil Génipur inc.		Enveloppe non ouverte		Non
Tetra Tech QI inc.		Enveloppe non ouverte		Non
WSP Canada inc.		Enveloppe non ouverte		Non

CONSIDÉRANT que le meilleur pointage final a été obtenu par la firme J.F. Sabourin et Associés avec une soumission d'une somme de 109 957,49 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme J.F. Sabourin et Associés pour la préparation du plan de gestion de débordement intermunicipal des Villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine pour la somme de 109 957,49 \$, taxes incluses. La quote-part de la Ville de Delson est de 13 818,51 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-10-088 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**340-18**

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 23 AOÛT AU 26 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 19115 à 19359 inclusivement d'une somme de 1 819 124,88 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 36 863,20 \$, pour la période du 23 août au 26 septembre 2018, pour un total de 1 855 988,08 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 26 septembre 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-10-085 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 23 AOÛT AU 25 SEPTEMBRE 2018**

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 23 août au 25 septembre 2018.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 23 AOÛT AU 25 SEPTEMBRE 2018**

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 23 août au 25 septembre 2018.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS: ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2018**

Conformément à l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses de la Ville au 30 septembre 2017 et 2018.

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR**

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil la liste des taxes à recevoir.

**341-18**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE - 165, RUE DE L'HARMONIE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation de modifications du projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle pour le 165, rue de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en des modifications au niveau de l'architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 90-18 adoptée le 26 septembre 2018, est favorable à cette demande.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction résidentielle pour le 165, rue de l'Harmonie, plan n° 90-18-02, tel que présenté, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**342-18**      **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDEN-  
TIELLE - 185, RUE DE L'HARMONIE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation de modifications du projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle pour le 185, rue de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en des modifications au niveau de l'architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 91-18 adoptée le 26 septembre 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction résidentielle pour le 185, rue de l'Harmonie, plan n° 91-18-02, tel que présenté, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**343-18**      **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 59-C, ROUTE  
132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 59-C, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation de l'enseigne attachée en façade du bâtiment et la modification de l'affichage de l'enseigne détachée commune en bordure de la route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 93-18 adoptée le 26 septembre 2018, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 59-C, route 132 telle que présentée, plans n<sup>os</sup> 93-18-02 et 93-18-03, conditionnellement à ce que lors de la réfection de l'enseigne attachée du local adjacent, celle-ci s'harmonise avec celle approuvée par cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**344-18**      **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 190-66, ROUTE  
132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 190-66, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation de deux enseignes attachées en façade du bâtiment et la modification de l'affichage de l'enseigne détachée commune en bordure de la route 132;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 92-18 adoptée le 26 septembre 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 190-66, route 132, plans n<sup>os</sup> 92-18-02 et 92-18-03, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**345-18**

### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 318-18**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal remplace le texte de la résolution n° 318-18 après *EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu:* par le texte suivant :

*QUE le conseil municipal approuve le projet de construction résidentielle sur le lot 5 914 880 situé sur le boulevard Georges-Gagné Sud, plan n° 82-18-01, conditionnellement à l'acceptation de la demande de dérogation mineure en spécifiant toutefois les points suivants :*

- *L'espace dédié au stationnement à vélos soit prévu à l'avant et à l'arrière du bâtiment et que des supports à vélos soient intégrés;*
- *Les équipements de toiture ne soient pas visibles depuis la rue;*
- *Tous les déchets devront être entreposés dans l'aire prévue à cet effet au sous-sol;*
- *L'aménagement des terrasses sur les toits soit réalisés avec les arbustes et toute la végétation prévue au plan d'aménagement paysager.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Aucune question.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Aucune question.

### **DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire informe les citoyens qu'il y aura une séance ordinaire à 20 h le 13 novembre prochain dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville.



No de résolution  
ou annotation

**346-18**

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Nadine Poissant, assistante-greffière